

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC125

présenté par

Mme Rabault, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet,
Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout,
M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,
M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires
Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et
M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots,

« vivante et enregistrée »,

les mots :

« et des variétés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés est un amendement proposé par l'alliance des entreprises de la musique et soutenu par les représentants des auteurs et des compositeurs.

Le texte prévoit le transfert des missions du Centre national de la chanson des variétés et du jazz au Centre national de la musique.

Cet amendement vise donc à inclure dans les missions du Centre national de la musique le périmètre d'action actuel du Centre national de la chanson des variétés et du jazz, à savoir l'ensemble des spectacles de variété qui regroupe également les spectacles d'humour, les comédies musicales et cabarets.

Il vise également à appréhender la filière musicale de manière globale, pour regrouper les entreprises de ses trois pôles : musique enregistrée, spectacle vivant et éditeurs de musique.